

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 194** Vœu de l'exécutif relatif à l'inscription de l'activité de bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par Florence BERTHOUT, Eric AZIERE, Julien BARGETON, Alexandre VESPERINI, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ, Rachida DATI, Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS, Brigitte KUSTER, Agnès EVREN, Béatrice LECOUTURIER, Danièle GIAZZI, François-David CRAVENNE, Nathalie FANFANT, Eric HELARD, Edith GALLOIS, Anne TACHENE, Fadila MEHAL, Dominique TIBERI et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants, UDI-Modem, Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ;

Considérant le vœu adopté au conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement du 12 avril 2018, portant également sur le classement de l'activité des bouquinistes au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Considérant l'inscription du site « Paris, rives de la Seine » au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1991, dont le périmètre intègre les emplacements actuels des bouquinistes ;

Considérant la présence de bouquinistes sur les quais de Seine depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. D'abord colporteurs bouquinistes, ils se multiplient avec la construction du Pont Neuf, sont reconnus par les pouvoirs publics suite à l'aménagement des quais sous Napoléon I<sup>er</sup> et autorisés à s'installer sur des points fixes en 1859 suite à la mise en place de concessions par la Ville de Paris. On en compte déjà 200 à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900 ;

Considérant que cette inscription historique dans le paysage parisien participe pleinement au charme des bords de Seine et constitue une richesse culturelle et un patrimoine que la Ville entend préserver et mettre en valeur auprès des Parisiens comme des touristes ;

Considérant que ces bouquinistes, qui sont près de 230 à exercer actuellement leur activité sur les parapets de 12 quais de 5 arrondissements (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>), forment la plus grande librairie du monde à ciel ouvert, recelant près de 300.000 œuvres littéraires sur un linéaire de près de 3 km ;

Considérant que depuis la mise en place en 2010 par la Ville d'un comité de sélection composé d'élus, de représentants des bouquinistes et de personnalités qualifiées, plus d'une centaine d'emplacements ont été attribués à de nouveaux bouquinistes, contribuant à perpétuer le métier tout en rajeunissant et en féminisant la profession ;

Considérant la singularité de ce modèle qui a incité de nombreuses villes à travers le Monde à le reproduire, dont Tokyo, Montréal, Pékin ou Québec ;

Considérant le projet porté par l'association culturelle des bouquinistes de Paris de voir l'activité de bouquiniste inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établi par l'UNESCO ;

Considérant qu'une telle inscription permettrait de soutenir une profession fortement touchée par le recul de la vente du livre et de valoriser son savoir-faire ;

Considérant que tout dossier d'inscription au PCI de l'UNESCO, doit faire l'objet au préalable d'une inscription à l'inventaire national du PCI ;

Considérant que la France ne peut déposer qu'une seule candidature pour l'inscription à l'inventaire de l'UNESCO tous les deux ans et qu'il revient au Ministère de la Culture de sélectionner cette candidature ;

Considérant que cette demande, si elle devait être retenue par le Ministère, serait évaluée par l'UNESCO parmi les multiples candidatures déposées au plan mondial ;

Considérant le courrier adressé par l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et de l'artisanat, suite aux échanges réguliers avec le Président de l'association des bouquinistes, à Madame la Ministre de la Culture le 30 mars dernier afin de recueillir son avis et son soutien pour appuyer cette démarche ;

Ainsi, l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris étudie avec les services du Ministère de la Culture la possibilité de porter auprès de l'UNESCO la demande d'inscription de l'activité des bouquinistes à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel.